

2024

Guide d'insertion professionnelle

Pour les nouveaux
enseignants des
conseils scolaires
francophones
de l'Alberta

Préambule

Que vous soyez un enseignant fraîchement diplômé ou que vous soyez en début de carrière dans une école francophone albertaine, ce guide s'adresse à vous.

Sans être exhaustif, il contient une grande quantité d'informations qui permettront de vous orienter dans ce nouvel emploi et de faciliter votre insertion professionnelle. Certaines sections vous interpellent différemment, selon votre profil.

Bonne lecture !



Introduction

À la suite de nombreuses lectures dans le domaine, cinq dimensions importantes au sujet de l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants ressortent, telles que présentées dans l'article « Les programmes d'insertion professionnelle des enseignants dans les commissions scolaires du Québec : portrait et appréciation des acteurs »¹. Ces dimensions, parfois nommées différemment, sont reprises dans divers écrits et sont donc toujours d'actualité. On y retrouve les dimensions suivantes : aspect économique, tâche, socialisation organisationnelle, apprentissage du métier d'enseignant et bien-être.

L'insertion professionnelle est un processus qui peut prendre de 2 à 5 ans selon la personne, ses antécédents, son cheminement, etc. Il importe toutefois de mentionner que, pour que son insertion soit positive, l'enseignant doit être le premier responsable de ses apprentissages et se montrer actif, ouvert d'esprit et engagé. Il doit également apprendre quand et comment demander de l'aide.

¹ Mukamurera, J., Martineau, S., Bouthiette, M, Ndoreraho, J.-P. (2013). *Les programmes d'insertion professionnelle des enseignants dans les commissions scolaires du Québec: portrait et appréciation des acteurs.*

Table des matières

Ce guide est divisé en quatre grands thèmes

1

Embauche, affectation et tâche 5

2

Socialisation organisationnelle 10

3

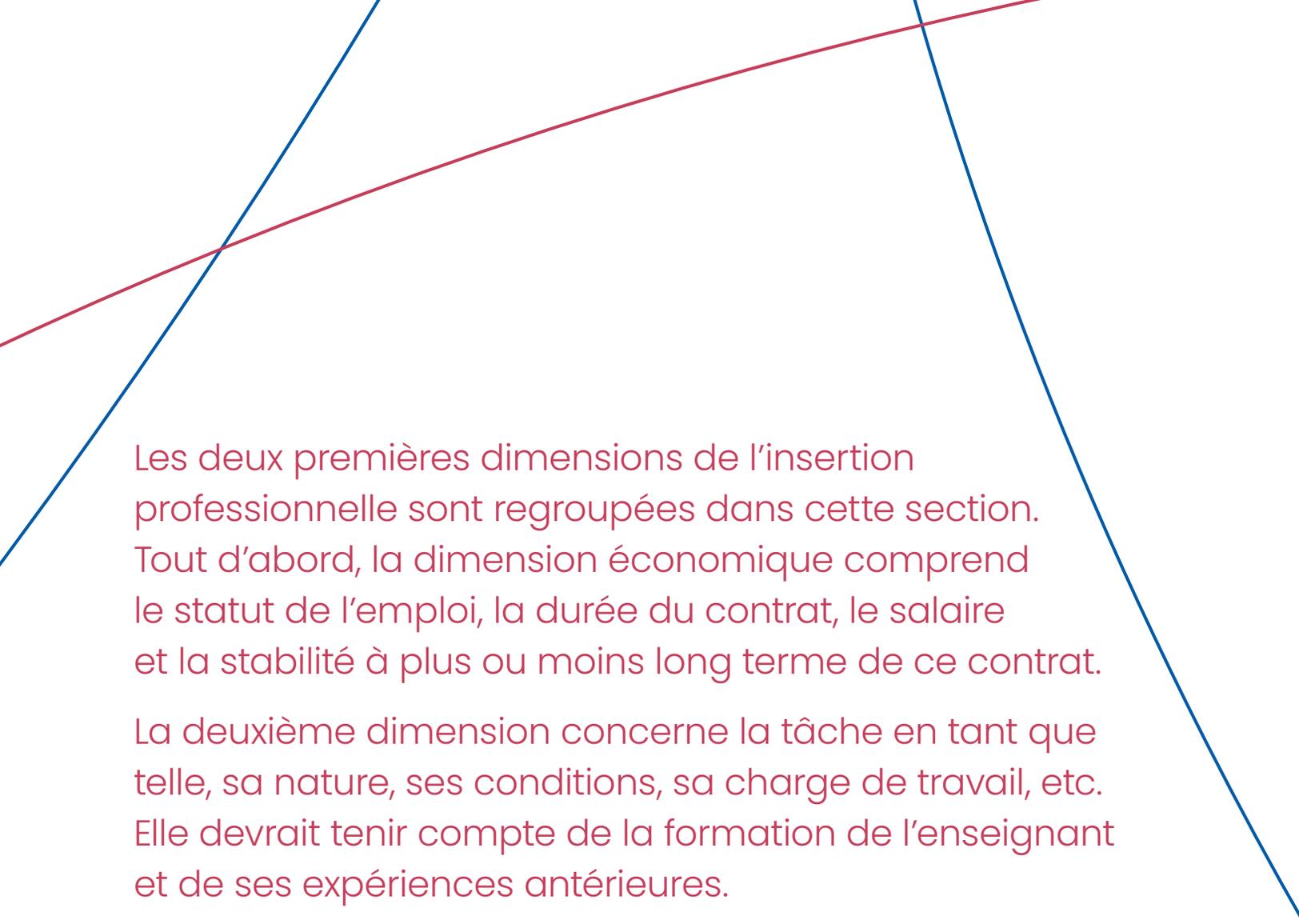
Apprentissage du métier d'enseignant 16

4

Bien-être 34



Embauche, affectation et tâche



Les deux premières dimensions de l'insertion professionnelle sont regroupées dans cette section. Tout d'abord, la dimension économique comprend le statut de l'emploi, la durée du contrat, le salaire et la stabilité à plus ou moins long terme de ce contrat.

La deuxième dimension concerne la tâche en tant que telle, sa nature, ses conditions, sa charge de travail, etc. Elle devrait tenir compte de la formation de l'enseignant et de ses expériences antérieures.

Bien souvent, le nouvel enseignant aura déjà pris soin des premiers points énumérés à la page suivante avant son embauche ou, du moins, avant son entrée en poste.

Cette section sert d'aide-mémoire et lui permet, dans certains cas, de mieux comprendre ce qu'il a déjà accompli.



Au début du processus, l'enseignant doit :

- Entreprendre les démarches afin d'obtenir la certification professionnelle de l'Alberta. Les certificats sont divisés en deux catégories : les certificats provisoires et les certificats permanents. Les démarches peuvent être effectuées à partir du système en ligne Teacher Workforce Information System (TWINS).
- Faire une demande au Teacher Qualifications Service (TQS). Le Teacher Qualifications Service (TQS) est l'agence de l'Alberta chargée d'évaluer les années d'études d'un enseignant à des fins salariales.
- Entamer les démarches auprès du service de police local (lieu de résidence du demandeur) afin d'obtenir une attestation de vérification de casier judiciaire et des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

Vous signerez votre contrat sous peu. Avez-vous complété les tâches administratives énumérées aux points précédents? Elles sont essentielles à votre embauche. Pour toutes questions, communiquez avec les ressources humaines de votre conseil scolaire.

- Comprendre et signer son contrat de travail.
- Se renseigner auprès de sa direction d'école sur sa tâche d'enseignement.

Avez-vous planifié une rencontre avec votre nouvelle direction d'école? N'oubliez pas de créer une liste de questions que vous aimeriez lui poser.

- Quelle sera ma tâche?
- Est-ce que j'enseignerai d'autres matières, comme des options ou des spécialisations?
- Quels collègues pourront m'appuyer?
- Toute autre question en lien avec la tâche.

- S'assurer d'avoir une adresse électronique de l'employeur et les outils technologiques requis.
- Connaître le Code de conduite professionnelle des enseignants et des leaders scolaires. Le nouveau code, en place depuis janvier 2023, établit des exigences qui décrivent la manière dont les enseignants et les leaders scolaires sont censés se comporter avec leurs élèves, les parents et tuteurs ainsi que leurs collègues, de même que les responsabilités générales envers la profession enseignante dans son ensemble.
- Connaître la Norme de qualité pour l'enseignement de l'Alberta. La Norme sert de cadre à la formation, au perfectionnement professionnel, à la supervision et à l'évaluation de tous les enseignants.
- Connaître la convention collective qui régit les conditions de travail des enseignants au sein de son conseil scolaire. Elle se trouve en général sur le site Web du conseil scolaire.

Convention collective du Conseil scolaire du Nord-Ouest

Convention collective du Conseil scolaire Centre-Est

Convention collective du Conseil scolaire Centre Nord

Convention collective du Conseil scolaire FrancoSud

Savez-vous qu'il est possible, avant le début de l'année scolaire ou en cours d'année, d'en apprendre davantage sur votre nouvelle tâche d'enseignement? À ce sujet, les deux points suivants sont à considérer.

- Participer à une rencontre d'accueil des nouveaux enseignants au mois d'août. Vérifier auprès du conseil scolaire s'il organise une telle rencontre.
- Envisager de participer au congrès des nouveaux enseignants de l'ATA en début d'année scolaire. Ce congrès est offert à Edmonton et Calgary. Cette activité est très instructive sur le plan professionnel. Pour plus d'informations, voir le site Web de l'Alberta Teachers' Association (ATA).

- Connaître les outils et les procédures à suivre en cas d'absence/congé exigeant ou non de la suppléance. S'informer auprès de l'équipe de la direction d'école.



Saviez-vous que l'ATA est l'association professionnelle des enseignants de l'Alberta? Elle représente tous les enseignants et administrateurs des écoles des conseils scolaires publics, séparés et francophones de l'Alberta.



L'Association des enseignants et des enseignantes francophones de l'Alberta (AEEFA) est l'unité francophone de l'ATA.



SOCIALISATION ORGANISATIONNELLE

La deuxième dimension de l'insertion professionnelle traitée dans ce document réfère à la socialisation organisationnelle. En effet, non seulement le nouvel enseignant apprivoise une nouvelle fonction, mais il lui faut aussi s'intégrer dans une structure sociale avec toutes ses règles dites et non-dites, sa culture, ses valeurs, ses attentes, etc. Il doit confronter ses idées à celles du milieu d'accueil et y adhérer à la mesure de ses possibilités. Cette adhésion aura un impact majeur sur son cheminement futur.



Il est essentiel de comprendre la définition de l'éducation en français langue première (l'école francophone) en Alberta: l'école est « un établissement de vie, d'apprentissage et d'intégration linguistique, culturel et communautaire francophone »².

Pour aider à mieux comprendre la différence entre l'école francophone et l'école d'immersion, le document de la FPFA « École francophone ou école d'immersion », bien qu'il ait été créé pour les parents, fournit des informations comparatives intéressantes et faciles d'accès.

L'enseignant a avantage à saisir l'apport historique des francophones dans l'établissement de la province et dans la vie en général en Alberta. Les francophones ont été les premiers à explorer et à venir coloniser l'Alberta. Le français fut la première langue européenne parlée sur le territoire albertain. Dans cette optique, il est aussi important de comprendre le contexte de l'éducation francophone en Alberta – Le patrimoine francophone en Alberta.

Le site web du patrimoine francophone de l'Alberta, bien que daté de 2004, donne un aperçu de cette contribution francophone. Sur ce sujet, on peut aussi lire le document « L'Alberta et la francophonie » pour un résumé des lois relatives au français dans la province. Il est essentiel que tout enseignant connaisse les lois régissant l'éducation en Alberta, tel que précisé dans la section de ce guide intitulée « Adhérer aux cadres juridiques et aux politiques ».

Au niveau des conseils scolaires francophones, chacun retrace l'historique de l'établissement de ses écoles sur son site Web.

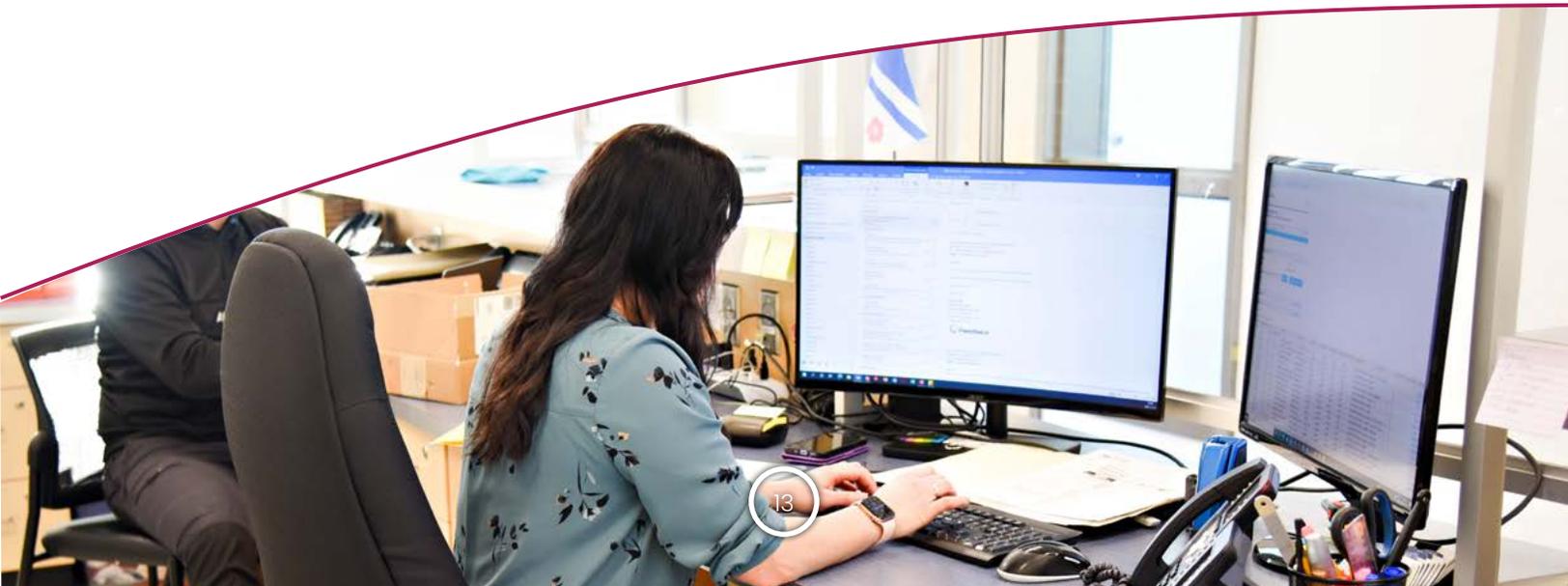
2 Alberta Learning, *Affirmer l'éducation en français langue première* (2001)

Au niveau de l'école, l'enseignant doit connaître :

- **La vision et la mission de l'école** – La mission de l'école correspond à ce qu'elle est en train de réaliser, alors que la vision est ce qu'elle vise pour le futur.
- **Le calendrier de l'année scolaire** – *Alberta Education* exige un minimum de 950 heures d'enseignement pour les élèves de la 1^{re} à la 9^e année et un minimum de 1000 heures d'enseignement pour les élèves de la 10^e à la 12^e année. Chaque conseil scolaire établit le nombre de jours de travail de ses enseignants, ce nombre ne pouvant dépasser 200 jours. Dans toutes les écoles francophones, la maternelle est offerte à temps plein ou selon le choix des parents. Elle n'est pas obligatoire. Le calendrier comporte des informations importantes telles que : les rencontres parents/enseignants, les journées sans enseignement, les congés, etc.

Avez-vous visité le site web de l'école? Vous y trouverez une foule d'informations utiles.

Quant au site [Enseigner en Alberta](#), il inclut le répertoire des écoles francophones de l'Alberta et les liens vers leur site Web respectif.





- **Le code de vie de l'école** – Le code de vie comprend des attentes comportementales claires au niveau de l'école en fonction des besoins des élèves, du personnel et de la communauté scolaire afin de procurer un environnement bienveillant, inclusif, sécuritaire et accueillant.
- **La liste des membres du personnel et leurs fonctions** – Elle comprend : la direction de l'établissement, les membres du personnel enseignant, les membres du personnel de soutien (personnel administratif, aides pédagogiques, personnel d'entretien de l'édifice, moniteurs de langue et autres).
- **L'horaire de la journée et de supervision** – Chaque école a son propre horaire scolaire comprenant l'heure d'arrivée des élèves, du début des classes, des cours, des récréations, du dîner, de la fin des classes, du départ des autobus, etc. Il y a également un horaire de supervision.
- **Les plans de l'école** – Plusieurs plans sont utiles ou essentiels : plan de l'édifice, plan d'évacuation en cas d'urgence.
- **Les règles et procédures de l'école** – Chaque école a des règles et des procédures qui lui sont propres. Elles peuvent être explicites et/ou implicites : prise des présences, devoirs, gestion des comportements, routines d'entrée et de sortie des élèves, sorties éducatives, mesures de sécurité, etc.
- **Les moyens et les processus de communication de l'école** – Chaque école a ses propres moyens permettant à l'information de circuler librement afin de maximiser l'implication et l'engagement de tous : membres du personnel, parents, élèves, etc.

Avez-vous demandé à votre direction d'école s'il existe un document présentant les éléments essentiels de la culture de l'école?

Au besoin, n'hésitez pas à consulter un collègue pour en connaître davantage ou pour mieux comprendre un élément d'information.

Au sujet du conseil scolaire, l'enseignant doit connaître :

Son mode de gouvernance, ses politiques et les directives administratives qui régissent son fonctionnement. Nous vous invitons à consulter le site Web de votre conseil scolaire afin de vous familiariser avec les aspects suivants :

- la vision, la mission et les valeurs du conseil scolaire;
- le plan stratégique;
- le plan d'éducation;
- les politiques, les directives administratives et les procédures;
- le personnel administratif;
- le personnel des différents départements: ressources humaines, services éducatifs, services technologiques, etc.;
- les outils importants au niveau de la communication de l'information: portail de l'employé, outils technologiques, adresses courriel, etc.

Pour plus d'informations au sujet de chaque conseil scolaire, cliquer sur leur logo, ci-dessous :



3

Apprentissage du métier d'enseignant



La troisième dimension de l'insertion professionnelle comprend l'apprentissage du métier d'enseignant. C'est le processus par lequel l'enseignant acquiert les compétences pédagogiques et didactiques dont il a besoin. Au niveau de l'Alberta francophone, l'enseignant doit comprendre le Profil attendu de l'enseignant.

Savez-vous que vous jouez un rôle de modèle francophone pour vos élèves? Vous occupez une place importante dans leur vie en faisant vibrer la francophonie, ce qui est essentiel en milieu minoritaire!

La Norme de qualité pour l'enseignement (NQE) oriente la pratique professionnelle de tous les enseignants de l'Alberta. Cette norme inclut 6 compétences que les enseignants doivent posséder afin d'obtenir et de conserver un brevet d'enseignement:

1. Favoriser des relations efficaces.
2. Apprendre tout au long de sa carrière.
3. Démontrer un ensemble de connaissances professionnelles.
4. Établir des environnements d'apprentissage inclusifs.
5. Appliquer des connaissances de base au sujet des Premières Nations, Métis et Inuits.
6. Adhérer aux cadres juridiques et aux politiques.

1. Favoriser des relations efficaces

L'enseignant tisse des relations positives et productives avec les élèves, les parents ou tuteurs, les pairs et les autres membres de la communauté scolaire et de la communauté locale, pour appuyer l'apprentissage des élèves. En contexte minoritaire, ceci implique l'importance de développer la collaboration « École-Famille-Communauté » pour la construction identitaire des élèves.

- **L'élève** – Une relation positive entre l'élève et son enseignant est un facteur essentiel pour la réussite scolaire. Elle permet entre autres d'encourager les comportements positifs et l'engagement des élèves. L'aspect contextuel minoritaire a une influence importante sur le plan linguistique et global de nos élèves. Il est donc important de comprendre qui sont nos élèves, quelles sont leurs réalités familiales, communautaires, etc.
- **Les parents** – Une relation positive avec les parents est nécessaire puisque les parents sont les principaux éducateurs de leurs enfants, notamment en matière de comportement social. Par leur comportement et leur attitude, les parents jouent un rôle direct et indirect qui favorise le développement d'une culture scolaire francophone positive. Tout au long de l'année scolaire, il est important de communiquer ponctuellement avec eux.

- Quelles stratégies allez-vous utiliser afin de créer des liens avec vos élèves et leurs parents?
- Avez-vous préparé une communication afin de vous présenter aux parents de vos élèves?
- Êtes-vous prêt pour la rencontre parent-enseignant du début d'année?

- **L'équipe de direction de l'école** – Une relation positive et une communication ouverte est fortement encouragée avec la direction d'école car celle-ci assure la gestion scolaire et le leadership pédagogique de l'établissement. C'est une personne clé au niveau de l'accompagnement menant à votre insertion professionnelle. Elle a aussi le rôle important d'évaluer les nouveaux enseignants. Ce rôle de la direction d'école peut être partagé avec la direction adjointe.



En début d'année scolaire, la direction d'école vous a-t-elle présenté le processus d'évaluation des nouveaux enseignants? Avez-vous compris les différentes étapes, la documentation utilisée, le calendrier des visites formelles en classe, etc.?

- **Les collègues enseignants/suppléants** – Une relation positive avec vos collègues est un facteur clé dans votre réussite professionnelle. Cela vous permet d'établir une bonne communication, d'être productif et de développer un sentiment d'appartenance, voire d'engagement.
- **Les aides pédagogiques** – Une relation effective avec les aides pédagogiques implique une bonne communication ainsi qu'une collaboration étroite et positive dans trois domaines spécifiques du service à l'élève: les soins personnels, le soutien en gestion du comportement et le soutien au programme d'enseignement. Pour mieux comprendre le rôle et les responsabilités de l'aide pédagogique, consulter le document suivant: Les aides-enseignants (AE): un service utile et controversé en adaptation scolaire.
- **Les adjoints administratifs** – Créer des relations positives avec les adjoints administratifs facilite l'intégration ainsi que le travail au quotidien. Ce sont des personnes clés de l'organisation scolaire qui appuient les enseignants lors de certains moments forts de l'année: rentrée scolaire, bulletins, rencontres de parents, fin d'année...
- **Les consultants et autres intervenants (orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues, conseillers pédagogiques, employés de projets en santé mentale et autres)** – Une relation efficace avec les consultants et intervenants implique une bonne communication ainsi qu'une collaboration étroite et positive, dans le but d'appuyer les services aux élèves tant au niveau universel, ciblé que spécialisé.
- **Les bénévoles** – Les bénévoles fournissent un appui important pour la réussite de certains événements tels que des sorties scolaires, des journées thématiques ou des activités supervisées en salle de classe. Il est essentiel de connaître les directives administratives de votre conseil scolaire en lien avec le bénévolat.

Utilisez-vous bien toutes les ressources humaines de votre nouvel environnement de travail? N'hésitez pas à demander de l'aide si vous en avez besoin.

2. Apprendre tout au long de sa carrière

L'enseignant participe tout au long de sa carrière au perfectionnement professionnel et à la réflexion critique afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage. En contexte minoritaire, cela signifie aussi qu'il est important de faire du réseautage et de développer des communautés d'apprentissage francophones fortes. Selon cette perspective, l'enseignant doit:

- Comprendre ce qu'implique le perfectionnement professionnel dans son conseil scolaire. L'enseignant peut lire la politique sur le perfectionnement, la supervision et l'évaluation des enseignants en Alberta. Chaque conseil scolaire a une ou plusieurs directives administratives à cet effet. Consultez le site Web du conseil scolaire.



- Rédiger à chaque année un plan de croissance professionnelle (pour l'enseignant ayant un contrat d'enseignement probatoire ou continu) lui permettant d'atteindre des objectifs ou des buts d'apprentissage professionnel conformes aux compétences et indicateurs de la Norme de qualité de l'enseignement. Ce plan, basé sur les besoins personnels de l'enseignant, doit comprendre un ensemble d'activités professionnelles qui l'aident ultimement à améliorer sa pratique en enseignement. Lors de la rédaction de son plan, l'enseignant a avantage à tenir compte des plans d'éducation de l'école, du conseil scolaire et du ministère.
- Connaître et utiliser le programme de développement professionnel du conseil scolaire, qui est basé sur les orientations stratégiques et les priorités mises de l'avant par ce dernier.
- Connaître et utiliser les ressources mises à sa disposition par différents organismes :
 - Le consortium provincial francophone (CPFPP) – Le Consortium provincial francophone est l'un des sept consortiums régionaux de perfectionnement professionnel de l'Alberta. Il propose diverses activités de développement professionnel en français tant au niveau local, régional que provincial.
 - Le consortium de votre région (ARPD) – Il existe 6 autres consortiums régionaux en Alberta. Ils offrent une programmation en anglais répondant à un large éventail de besoins éducatifs pour les enseignants de la maternelle à la 12^e année.
 - L'ATA – l'AAEFA offrent des sessions de formation dans divers domaines. On retrouve également sur le site de l'ATA une liste d'activités permettant le développement professionnel. En tant que membres actifs de l'ATA, les enseignants ont droit de s'inscrire gratuitement à l'un des conseils de spécialistes. Ces conseils, au nombre de 21, ont été créés afin de soutenir le développement professionnel des enseignants. Conférences, ateliers, échange d'idées... voilà autant d'opportunités offertes. L'un des conseils de spécialistes offerts est le Conseil français, qui soutient l'enseignement en français en Alberta.

Quel est votre plan de croissance professionnelle?

Vous cherchez des idées au niveau de la création de votre plan de croissance? Consultez la section [Plan de croissance professionnelle](#) du site de l'AEFEA. Vous trouverez même des modèles et des exemples de plans dans la section [Élaboration de votre plan de croissance professionnelle](#) du site Web de l'ATA.

Bourses pour le développement professionnel



- Le [programme de bourse individuelle pour enseignant/programmes de langues officielles en éducation \(PLOÉ\)](#) – Ce programme accessible aux enseignants oeuvrant en français en Alberta (langue première ou immersion) est administré par le gouvernement de l'Alberta. Il utilise les fonds fédéraux de l'Entente Canada-Alberta relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde.
- L'ATA – AEEFA offrent également des programmes de bourses permettant la participation à certaines activités de développement professionnel.

3. Démontrer un ensemble de connaissances professionnelles

Afin de bâtir ses connaissances professionnelles, l'enseignant doit se créer un répertoire à jour et complet des pratiques efficaces de planification, d'enseignement et d'évaluation pour répondre aux besoins d'apprentissage de chaque élève. En contexte minoritaire, cela signifie aussi qu'il doit développer une pédagogie axée sur la construction identitaire, la pédagogie culturelle et la francisation.

**Il est à noter que tous les enseignants de l'Alberta sont tenus de prendre part au grand congrès annuel de l'ATA de leur région en février de chaque année. Voir le document «[Directives concernant l'obligation de participer aux grands congrès d'enseignants](#)».*

La planification des activités d'apprentissage



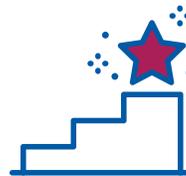
Répartie dans le temps
Long, moyen et court termes



Basée sur les programmes
d'études albertains



Tient compte des élèves
Niveaux scolaires, facteurs de diversité, besoins, etc.



Attentes élevées



Activités stimulantes,
engageantes – axées sur
la collaboration



Stratégies variées,
évaluations adaptées



Ressources stimulantes
et pertinentes
*Ressources de base
et complémentaires*

- Avez-vous planifié une activité brise-glace pour la première journée d'école avec vos élèves?
- Avez-vous pensé à intégrer la pédagogie culturelle dans vos activités?
Ressources: [ACELF – BAP](#), [Site ÉduSource – REDO](#)

L'engagement et la participation des élèves



Excellente maîtrise de la matière à enseigner



Très bonne connaissance des élèves
Rendement académique, intérêts, défis, forces, expériences importantes vécues, etc.



Très bonne compréhension de la manière dont les élèves apprennent, selon l'âge



Très bonne connaissance et compréhension du développement de la construction identitaire chez l'élève

LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE EST LE PROCESSUS QUI MÈNE UN INDIVIDU À SE DÉFINIR ET À SE RECONNAÎTRE À TRAVERS LA FRANCOPHONIE.

«*On souhaite que les jeunes fassent une place significative à la langue française et à la culture francophone dans leur vie. Que la francophonie devienne une part de leur identité, toute leur vie.*»³

Il est également crucial de comprendre l'importance de la construction identitaire au niveau de la vitalité des communautés francophones au Canada. L'implication de l'enseignant dans ce domaine, en milieu minoritaire, est donc essentielle.

Pour plus d'informations, voir les ressources suivantes :

- Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)
 - Ma rentrée francosphère – Trousse clés en main pour stimuler la construction identitaire en classe
- Pédagogie à l'école de langue française (PELF)

³ Association canadienne d'éducation de langue française

La francisation

Le programme de francisation albertain « a pour but d'aider les enfants et les élèves admissibles à acquérir les habiletés en langue française qui leur permettront de s'intégrer pleinement sur les plans social, scolaire et culturel comme citoyens francophones dans leur communauté et dans la société canadienne ». Il s'agit d'un programme offert uniquement par les conseils scolaires francophones et appuyé par *Alberta Education*.

Pour découvrir une gamme d'appuis pédagogiques au niveau de la planification, la programmation et l'évaluation des enfants et des élèves ayant un besoin en francisation dans les milieux éducatifs francophones, l'enseignant est invité à consulter le site La francisation – L'affaire de tout le monde

L'évaluation des apprentissages

Comme le mentionne *Alberta Education* au sujet de la politique sur l'évaluation des élèves et au point 3 de la Norme de qualité pour l'enseignement, l'évaluation implique les éléments suivants :



Évaluations provinciales

Tout au long du cursus scolaire, *Alberta Education* offre des outils permettant de s'assurer, entre autres, que les élèves apprennent bien ce qu'ils doivent apprendre, selon les normes provinciales. Ces outils visent aussi à aider les écoles, les conseils scolaires et le ministère à suivre et à améliorer l'apprentissage à partir des données recueillies.

Voici un résumé des évaluations provinciales :

- **Tests de rendements provinciaux** – Chaque année, les élèves de 6^e et de 9^e année passent des tests provinciaux standardisés dans les cinq matières de base : français, anglais, mathématiques, sciences et études sociales. Ces tests ont lieu en janvier, mai et juin.
- **Examens en vue de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires** – Les élèves inscrits à des cours spécifiques de niveau 30 doivent passer un examen provincial pour chacune des matières de base. Ces examens sont administrés en 11^e et 12^e année.

4. Établir des environnements d'apprentissage inclusifs

L'enseignant établit, favorise et soutient les environnements d'apprentissage inclusifs dans lesquels la diversité est valorisée et chaque élève est accueilli, entouré, respecté et en sécurité. En contexte minoritaire, cela signifie aussi de tenir compte du fait que le cheminement francophone peut être différent pour chaque élève.

L'article 33(1)d) de la *Loi sur l'éducation* stipule qu'un conseil scolaire, en tant que partenaire en éducation, a la responsabilité de veiller à ce que chaque élève inscrit dans l'une de ses écoles et chacun des membres de son personnel bénéficient d'un milieu d'apprentissage accueillant, bienveillant, respectueux et sécuritaire, qui respecte la diversité et favorise un sentiment d'appartenance. Pour plus d'informations, consulter [Créer un environnement sécuritaire et bienveillant](#).

En se basant sur le principe que chaque élève peut apprendre, voici quelques bonnes pratiques à instaurer en classe :

- Développer une gestion de classe qui favorise un environnement positif et engageant.
- Créer des relations positives et un climat de classe basé sur le respect et l'encouragement de la participation de tous.
- Organiser le milieu scolaire de façon proactive pour développer les comportements attendus – pour plus d'informations, voir le document [L'organisation de la classe](#).
- [Enseigner explicitement des habiletés sociales](#).
- [Utiliser le renforcement positif](#).
- S'assurer de permettre aux élèves d'avoir un rôle actif dans leur apprentissage.

- Reconnaître les besoins des élèves et travailler en collaboration avec les spécialistes pour répondre aux besoins d'apprentissage.
Si nécessaire, développer des plans permettant de répondre aux divers besoins des élèves conformément aux normes en adaptation scolaire et selon les directives du conseil scolaire (plan d'intervention personnalisé, plan de comportement, plan de sécurité, plan médical, etc.).
- Différencier la pédagogie pour répondre aux besoins d'apprentissage variés des élèves sur le plan universel/ciblé.

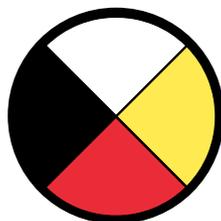
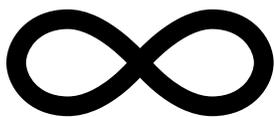
- Avez-vous discuté avec vos élèves des valeurs que vous préconisez dans votre salle de classe? Croyez-vous qu'elles sont comprises et acceptées?
- Est-ce que vos attentes sont claires? Est-ce que les élèves savent les comportements qui sont attendus d'eux? Avez-vous besoin de les enseigner explicitement?
- Vous êtes-vous inspiré du code de vie de l'école pour créer vos règles de classe?



5. Appliquer des connaissances de base au sujet des Premières Nations, des Métis et des Inuits

L'enseignant développe et applique des connaissances de base sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits, dans l'intérêt de tous les élèves. En contexte minoritaire, cela signifie aussi de maximiser l'utilisation des ressources francophones.

Perspective des Premières Nations, des Métis et des Inuits



Connaître et comprendre les répercussions multiples

- des traités et accords avec les Premières Nations;
- des lois et les accords avec les métis;
- des pensionnats (écoles résidentielles).

L'enseignant doit être actif dans ses apprentissages, en variant ses sources et en s'assurant de leur exactitude.



Faire vivre des activités aux élèves

Afin qu'ils découvrent, apprécient et respectent les contributions passées et actuelles des Premières Nations, des Métis et des Inuits, leurs perspectives, leur vécu, leurs arts, etc



Utiliser des ressources variées, exactes, adaptées

Afin que les élèves découvrent la force et la diversité des Premières Nations, des Métis et des Inuits.





Quelques ressources utiles :

- [Alberta Education – Éducation à la réconciliation](#)
- [Consortium francophone – PNMI – eFormation](#)
- [ATA – PNMI](#)
- [Site du gouvernement canadien](#)
- [Université de l'Alberta – ressources PNMI](#)
- [Alberta Education – Nos mots, nos façons: Enseigner aux apprenants des Premières nations, Métis et Inuits](#)
- [Communication Jeunesse – Littérature Jeunesse autochtone](#)
- [Babelio – Littérature Jeunesse: Premières Nations Autochtones](#)
- [ONF – Cinéma autochtones](#)
- [Radio-Canada – Ohdio Autochtone – musique](#)
- [Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants – Vérité et réconciliation – Voix des élèves – cahier de discussion](#)



6. Adhérer aux cadres juridiques et aux politiques

L'enseignant démontre qu'il comprend et respecte les cadres juridiques et les politiques à la base du système d'éducation de l'Alberta. En contexte minoritaire, cela signifie aussi de comprendre l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui donne accès à l'éducation francophone en Alberta.

- L'enseignant s'assure de maintenir à jour ses connaissances et agit en respectant la Loi sur l'éducation (*Education Act*), qui précise les objectifs du système éducatif albertain, des services à la petite enfance jusqu'à la douzième année (ECS-12). La Loi identifie également les rôles et responsabilités du ministère, des conseils scolaires, des écoles à charte, des écoles privées, des enseignants, des parents et des élèves, ainsi que les autres lois provinciales et fédérales pertinentes.
- Au niveau francophone, l'enseignant comprend l'importance de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés pour les communautés francophones et ses implications quant aux droits à l'instruction dans la langue de la minorité.
- Les enseignants et les leaders scolaires (directions d'école et directions générales de conseils scolaires) doivent se conformer au Code de conduite professionnelle.
- Les enseignants doivent posséder et maintenir les compétences de la Norme de qualité pour l'enseignement afin d'obtenir et/ou de conserver un brevet d'enseignement en Alberta.
- L'enseignant suit les politiques et directives administratives de son conseil scolaire, accessibles sur son site Web.



Le contexte de l'éducation francophone en Alberta

- L'accès à l'éducation en français est un enjeu majeur pour la communauté franco-albertaine. Beaucoup de temps et d'énergie y ont été consacrés à travers le temps car la survie de la communauté même en dépendait et en dépend toujours.
- Afin de saisir l'étendue de cette lutte qui a marqué l'identité de la communauté, l'enseignant a avantage à saisir le cadre législatif et historique de l'évolution de l'éducation franco-albertaine.

Le document suivant est une bonne référence à ce sujet:

- « Affirmer l'éducation en français langue première », section « L'éducation en français langue première en Alberta: fondements constitutionnels, législatifs et juridiques » (p. 6-8).

- Avez-vous pris connaissance du Code de conduite professionnelle et de la Norme de qualité pour l'enseignement?
- Avez-vous réfléchi à l'impact de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés sur l'éducation francophone en Alberta?
- Savez-vous où trouver les directives administratives de votre conseil?

4

Bien-être

« L'insertion professionnelle comporte des enjeux de gestion émotionnelle (choc de la réalité, craintes diverses, désillusion, stress), d'accomplissement personnel, de développement de soi, notamment en lien avec la confiance en soi, l'estime de soi, le sentiment d'efficacité personnelle, ses représentations du métier et son engagement professionnel (motivations, persévérance, implications). »⁴



4 Mukamurera, J., Martineau, S., Bouthiette, M, Ndoreraho, J.-P. (2013). Les programmes d'insertion professionnelle des enseignants dans les commissions scolaires du Québec: portrait et appréciation des acteurs.

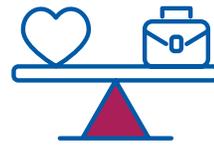
Bien-être – la dimension personnelle et psychologique



Reconnaître et accepter ses limites et accepter que des éléments ne peuvent pas être contrôlés.



Prendre le temps de réfléchir, de s'organiser et de se fixer des priorités.



Trouver l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.



Demander de l'aide à ses collègues ou à la direction.



Se créer un réseau social, de soutien.



Reconnaître les symptômes du stress.



Prendre connaissance des services de soutien disponibles (ATA – Bien-être et conseil scolaire).



Les premières années d'enseignement sont exigeantes pour le nouvel enseignant et le travail peut facilement prendre toute la place.

Il est important de :

- **Reconnaître et accepter ses limites et les éléments qui ne peuvent pas être contrôlés.** Respecter qui nous sommes. Être honnête avec soi-même. Comprendre que les forces et les limites de chacun peuvent évoluer.
- **Prendre le temps de réfléchir, de s'organiser et de se fixer des priorités.** Dans les premières années, il est possible que tout ne soit pas accompli ou fait à la perfection. Il faut accepter des compromis. Se fixer des objectifs professionnels réalistes est une bonne stratégie.
- **Trouver l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.** Continuer de favoriser des activités personnelles qui permettent de se ressourcer : sports, lecture, marche, vie sociale.
- **Ne pas hésiter à consulter la direction d'école ou ses collègues et demander de l'aide.** La communication est primordiale afin que l'enseignant comprenne bien son rôle et les exigences du métier, et qu'il crée des liens et des contacts qui pourront lui servir d'ancrage.
- **Reconnaître les symptômes du stress.** Le stress fait partie de la vie. Il a des côtés positifs et négatifs. Chaque personne le vit différemment et dans des contextes variés. Toutefois, lorsque le stress prend trop de place et que les symptômes deviennent trop importants, il est essentiel de s'arrêter et de penser à soi. Centre d'études sur le stress humain (CESH).
- **Se créer un réseau social, de soutien.** En début de carrière ou lors de l'arrivée dans un nouvel environnement, il est important de se créer un système de soutien auquel il est possible de faire appel dans toute situation. Ce document est un outil qui peut fournir des pistes de solutions. Toutefois, le meilleur modèle n'en demeure pas moins l'entraide mutuelle entre collègues.
- **Prendre connaissance des services de soutien.** Ils sont disponibles par l'entremise de l'employeur (voir le site Web du conseil scolaire ou les ressources humaines – ASEBP/Blue Cross) ou de l'association professionnelle des enseignants (ATA – Bien-être).

Une ressource utile :

Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais



QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION...

- Prenez-vous le temps de constater comment vous vous sentez?
- Avez-vous réfléchi à la manière dont vous gérez votre vie personnelle et votre vie professionnelle?
- Quels sont les membres de votre réseau de soutien? Comment faites-vous appel à eux?
- Quelles sont vos activités de loisirs? À quelle fréquence vous y adonnez-vous?
- Savez-vous comment aller chercher de l'aide à l'extérieur de votre école?

Si vous êtes nouvellement arrivé en Alberta, vous pouvez consulter le document suivant afin de vous aider à mieux connaître les ressources disponibles en français dans la province : [Répertoire des services en français – Accès aux ressources et services offerts en français par le gouvernement de l'Alberta.](#)

Voici également quelques sites d'organismes francophones qui peuvent vous aider à mieux connaître votre nouvel environnement :

- [Association canadienne-française de l'Alberta \(ACFA\)](#)
- [Réseau Santé Alberta](#)
- [Fédération des parents francophones de l'Alberta \(FPFA\)](#)
- [Regroupement artistique francophone de l'Alberta \(RAFA\)](#)

Pour connaître ce qui se passe en Alberta en général, vous pouvez consulter les sites suivants :

- [Life in Alberta](#)
- [Festivals and events](#)
- [Tourisme Alberta](#)

Afin de mieux comprendre certains acronymes en lien avec l'éducation ou les organismes communautaires francophones, veuillez consulter le [lexique des acronymes.](#)



Notre province
a beaucoup à offrir
sur le **plan personnel**
et **professionnel**.

Enseigner en Alberta.ca

Ce document a été réalisé grâce à l'Entente Canada-Alberta sur l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde (2020-2021 à 2022-2023).

Avec la collaboration d'Antoine Bégin, Mireille Cloutier, Saulnia Lacombe et Julie Vaillancourt.

Dernière mise à jour : juin 2024